



## LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

E-mail : [udfo51@force-ouvriere.fr](mailto:udfo51@force-ouvriere.fr)

Site : [www.udfo51.com](http://www.udfo51.com)

Facebook : UD FO Marne

Twitter : [@Fo51Marne](https://twitter.com/Fo51Marne)

Directrice de Publication : Sylvie SZEFEROWICZ

Publicité : UD FO Marne 15 bd de la Paix 51100 REIMS

N° Commission Paritaire : 1 121 S 05 553

Imprimé par : UD FO Marne 15 bd de la Paix 51100 REIMS

### ÉDITORIAL

Dans moins de 2 mois, nous nous retrouverons pour la Foire agricole de Châlons en Champagne. Une foire qui cette année va marquer plus encore la rentrée.

Rentrée politique bien sûr, mais aussi le droit plein et entier de se retrouver sans limitation en termes de nombre, avec sérieux et responsabilité, MAIS LIBRE ! ...enfin espérons-le parce qu'on ne peut pas s'empêcher d'être troublés par cette nouvelle coïncidence : alors que l'état d'urgence est clos depuis ce 10 juillet, les médias-finance nous abreuvent d'un retour en force du virus.

Or, armés de bon sens, ce que nous constatons c'est surtout que ce qui a été vécu ici en métropole sur ces derniers mois ne semble pas être pris au sérieux par nos dirigeants.

Il est en effet consternant, y compris dans l'absence de commentaires, avec qui plus est des leçons comportementalistes déversées à longueur d'onde, d'entendre les mêmes cris de désespoir des soignants et des populations en ce moment même en Guyane et à Mayotte.

Ils nous disent manquer de masques, de surblouses, de médicaments, d'oxygène, de lits de réa... à croire qu'aucune leçon n'a été « tirée » de ce que nous avons vécu, si ce n'est que la peur reste à travers les temps un mode de gouvernance d'une efficacité incomparable.

Mais quelles que soient les peurs, la révolte et le goût de la liberté, à travers les époques, ont toujours animé les citoyens.

Alors, en attendant septembre et la Foire, **RENDEZ-VOUS DÈS CE 21 JUILLET** pour défendre au cœur de l'été, Anthony SMITH, inspecteur du travail suspendu depuis plusieurs mois pour avoir soutenu, en plein pic épidémique, nos camarades de l'ARADOPA qui réclamaient des Protections Individuelles.

Que ce soit à Paris devant le Ministère de la Santé,  
ou dans toutes les villes de province devant les DIRECCTE,  
parce que nous sommes la Cgt-Force Ouvrière,  
rassemblons-nous, en toute sécurité,  
pour défendre Anthony,  
pour défendre l'indépendance de l'inspection du travail,  
pour défendre notre modèle de République Sociale.

Sylvie SZEFEROWICZ  
SG UD FO Marne

## SOMMAIRE

Page 3	Plaquette YABUKO
Page 5	Déclaration de la Commission Exécutive de l'UD du 30 mars
Page 8	1 <sup>er</sup> tract intersyndical de la Marne
Page 10	Déclaration de la délégation FO au Conseil de la CPAM du 15 juin
Page 11	Prise de parole FO du 15 juin à Châlons-en-Champagne
Page 13	Flyer rassemblement du 21 juillet
Page 14	Tract intersyndical Grand Est
Page 15	Motion de soutien à Anthony SMITH
Encart	Fiche d'inscription à la Foire de Châlons



[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.



## La coopérative qui rédige vos PV de réunion

**Yabuko scribes associés** est une **coopérative** d'une dizaine de **rédacteurs-rices** de comptes rendus ayant tous une longue expérience dans le secteur de l'écrit. Ecrivant à temps plein des **PV de réunion**, nous avons les automatismes et le recul afin de nous acquitter de cette tâche parfois fastidieuse, mais indispensable.

**Nous nous adaptons** à tous les **secteurs d'activité**, grâce à notre expérience et à notre formation généraliste (Sciences-Po/IEP, CELSA, EHESS, journalisme, ESC, université...).

N'étant pas salariés de votre entreprise/organisme, nous écrivons en toute **indépendance**. De plus, nous sommes tenus à des règles de **déontologie** et respectons une stricte **confidentialité** (signature d'une clause).

### La plus-value Yabuko

**Nos tarifs** sont inférieurs à ceux des grandes entreprises en rédaction, car notre **modèle économique horizontal en coopérative** sert uniquement à rémunérer les rédacteurs et à financer la coopérative.

En outre, nous nous concentrons sur la valeur ajoutée personnalisée que nous vous apportons, afin que le PV soit à la fois une archive et un document de travail et de suivi de votre instance.

Grâce à la structure « à taille humaine » de la coopérative et à nos valeurs de proximité, nous fonctionnons le plus possible de manière personnalisée et sans intermédiaire : ainsi, votre interlocuteur client est souvent également le rédacteur du PV. Vous pouvez ainsi échanger avec lui avant et après la réunion, ce qui limite les imprécisions dans la compréhension de la réunion.

Nous rédigeons tous types de comptes rendus, dont les PV d'instances représentatives du personnel (CSE, CSEC, CT, CTE, CSSCT...) et d'autres réunions : conseils d'administration (CA), assemblées générales (AG), colloques, séminaires, groupes de travail, entretiens, NAO, etc.

Nous faisons du **sur-mesure** en fonction de vos besoins : nous rédigeons tant des **PV très courts** (résumés flash, notes de synthèse) que des **synthèses plus longues**, jusqu'au compte rendu **exhaustif** (*verbatim* ou exhaustif au style indirect) et à la retranscription/**transcription** intégrale (au style direct).

### Nos références

Nous avons signé un contrat de prestation avec les entreprises ou organismes suivants :

- **entreprises** / filiales de grands groupes : General Electric, E. Leclerc, JCDecaux ;
- fédération chimie-énergie d'un syndicat de salariés ;
- **organismes publics** : agence nationale des fréquences radio (ANFR), SemPariSeine...

Cette liste n'est pas exhaustive et nous espérons l'agrandir peu à peu, notamment par le bouche-à-oreille. Dans nos expériences précédentes ou directement pour notre coopérative, nous avons rédigé les PV de CSE de nombreuses entreprises (CAC40, ETAI, PME), administrations (ministères, hôpitaux, hauts conseils, agences nationales) et autres organismes (OPCO, etc.).

### Vos assurances

- **réactivité et disponibilité** : même **la veille** pour le lendemain, nous assistons par **audio/visioconférence/téléphone** (en direct ou en différé à partir de vos **enregistrements**) ou en nous déplaçant à la réunion. Pour les pics d'activité, nous disposons - en complément de nos rédacteurs permanents Yabuko - d'un **réseau de correspondants** expérimentés présents partout en France, même en Lozère !
- **qualité de service** : respect des délais, relecture de chaque document, adaptation à vos demandes ; **convivialité, réactivité et conseil** (droit du travail) lorsque vous nous sollicitez.

- **Confidentialité** : nos rédacteurs-rices signent une charte de confidentialité stricte ; les PV et enregistrements peuvent vous être envoyés par serveur sécurisé.

## Des tarifs transparents et attractifs

Lorsque la réunion dure moins d'une heure, la durée minimale de facturation est d'une demi-heure.

**Nos tarifs** sont inférieurs à ceux des agences, car notre **modèle économique en coopérative** sert uniquement à rémunérer les rédacteurs et à financer la coopérative. De plus, nous ne facturons pas à l'heure, mais au quart d'heure.

## Les différents formats de PV (du plus court au plus long)

### A) La note de synthèse : 120 € par heure de réunion

D'une longueur de 2 pages par heure de réunion, la note de synthèse rend compte de manière succincte des échanges et des décisions prises ou annoncées.

### B) La synthèse de 3 pages de texte / heure : 140 € TTC par heure de réunion

D'une longueur de 3 pages par heure de réunion, ce document est un compromis idéal entre la note de synthèse (2pph) et le PV synthétique (4pph).

### C) La synthèse de 4 pages / heure : 170 € par heure de réunion

D'une longueur de 4 pages par heure de réunion, le PV synthétique constitue le meilleur format pour prendre connaissance d'un maximum d'informations en un minimum de temps.

### D) Le PV détaillé de 6 pages / heure : 200 € par heure de réunion

D'une longueur comprise entre 5 et 7 pages par heure de réunion, le compte rendu détaillé est une synthèse dense et quasi complète des échanges tenus.

### E) Le PV exhaustif de 12 pages / heure : 280 € par heure de réunion

D'une longueur comprise entre 10 et 13 pages par heure, le compte rendu exhaustif reprend l'intégralité des propos tenus, dans un format écrit qui corrige les tics de langage.

## En option

### 1) Le résumé flash : forfait de 150 € par réunion

D'une longueur de 1 page par heure (pph) de réunion, le flash est un résumé très court (« **expresso** ») des moments forts de la réunion. Ce document est idéal pour **l'envoi aux salariés**, puisqu'il permet de connaître en deux à trois minutes ce qui s'est dit en séance.

**Le résumé flash est facultatif** et vient seulement en complément du PV (formats B à F).

### 2) La présence sur place du rédacteur : supplément de 100 € par jour

Notre expérience avec de nombreux clients montre que sauf pour des CSE avec + de 20 participants et où le président / secrétaire ne distribue pas la parole, la présence du rédacteur en direct par audioconférence (ou en différé par enregistrement) suffit. Nous aimons nous déplacer chez les clients afin d'assister à vos réunions en présentiel, mais cela n'est pas une obligation.

## Délais de livraison

- 1 ou 2 jours ouvrés pour vos PV urgents (un supplément tarifaire de 20 % s'applique), voire le jour même.
- 4 jours ouvrés pour le résumé flash.
- 6 jours ouvrés pour les réunions d'une durée  $\leq$  4 heures, 9 jours ouvrés au-delà.

**Yabuko scribes associés, la coopérative qui rédige vos comptes rendus**

« Verba volant, scripta manent. » (Les paroles s'envolent, les écrits demeurent.)

[www.yabuko.fr](http://www.yabuko.fr) - [contact@yabuko.fr](mailto:contact@yabuko.fr)

## Activité de votre UD durant la crise sanitaire

Malgré cette crise dont l'ampleur est d'abord et avant tout due à l'impossibilité de soigner dignement et à des décisions iniques d'un État à bout de souffle face à un état d'urgence dit sanitaire, l'UD confinée est restée active.

Les instances se sont tenues ; un comité général a même été organisé.

Aussi, vous trouverez ci-après la déclaration de la Commission Exécutive de l'UD du 30 mars, le 1<sup>er</sup> tract intersyndical de la Marne, ainsi que la déclaration de la délégation FO au conseil de la CPAM du 15 juin.



### DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE DE LA MARNE

Après la réunion audio de la Commission Exécutive de ce lundi 30 mars, vos élus constatent que si guerre est déclarée contre le COVID 19 elle l'est aussi et avant tout livrée contre les travailleurs, leurs droits, leur sécurité et leur santé ; travailleurs transformés une nouvelle fois en véritable chair à canon.

On entend en effet parfois que « c'est une bonne guerre qu'il faudrait ».

Alors la CE, lucide et responsable, se questionne :

- ☞ Quel est ce confinement qui ne vise que la sphère privée, associative, syndicale, de nos vies ?
  
- ☞ Quelle est cette Loi d'Etat d'Urgence... sanitaire qui protège l'économie au détriment des travailleurs, en allant à l'encontre des préconisations de l'OMS, à l'encontre de ce qui a marché ailleurs, et notamment chez notre voisin Allemand pourtant tellement souvent pris en exemple ?
  
- ☞ Pourquoi maintenir toute une flopée d'activités non essentielles ? Activités essentielles dont il est à noter que nulle part nous ne pouvons en trouver une liste exhaustive !

.../...

- ☞ Pourquoi ne pas réquisitionner, comme porté par une lettre ouverte des médecins de la région Auvergne Rhône Alpes les industries non essentielles pour assurer immédiatement et sur notre sol la production de ce qui est aujourd'hui vital (*masques, respirateurs, surblouses, gels...*) ?
- ☞ Pourquoi limiter l'accès des entreprises au dispositif du chômage partiel compensé à 100% amenant ainsi, et insidieusement, les entreprises, les plus petites, celles-là même qui sont pieds et poings liés aux donneurs d'ordre financier, à ouvrir coûte que coûte quels que soient les risques encourus ?
- ☞ Pourquoi ne pas indemniser les salariés en situation de chômage technique à 100% comme les entreprises ?
- ☞ Pourquoi remettre en cause, ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2020, dans un 1er temps, les dates de prise des congés, les jours RTT, la durée du travail ?
- ☞ Pourquoi remettre en cause les droits syndicaux en : limitant la liberté syndicale et notamment la liberté de circulation - limitant les informations consultations des IRP - attaquant le droit de retrait qui pourtant ne peut être contesté QUE DEVANT LA JUSTICE et pas « interdit » par l'employeur que celui-ci soit privé ou public Y COMPRIS, l'Etat employeur ?

**Nous n'oublions pas** que c'est la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, qui a, quasiment dès sa prise de fonction, légitimé le mensonge d'Etat : « *j'assume de mentir pour protéger le Président de la République* » !

**Nous n'oublions pas** que l'actuel ministre de la santé, Olivier Véran, celui-là même qui voulait indemniser à hauteur de 60 € par malade l'hôpital public pour qu'il transfère les malades au privé, a menti en direct le 17 mars sur France Inter en affirmant que les masques ne sont pas utiles, que le dépistage systématique n'a pas de sens, qu'il suffit de se laver les mains (*et si c'est très très utile de se laver les mains ce n'est malheureusement pas suffisant*).

**Nous n'oublions pas** que c'est à l'occasion d'un conseil des ministres exceptionnel consacré soi-disant au coronavirus, un samedi, que le 49.3 a été dégainé pour détruire un des droits fondamentaux de la classe ouvrière, le droit à la retraite, une retraite intergénérationnelle et interprofessionnelle.

Alors, très clairement, pour la Commission Exécutive de l'UD FO Marne, il ne suffit pas d'applaudir les héros du jour, « tous les soirs à 20h » à bord de son yacht et se racheter ainsi une conscience à bon prix.

**Il faut, MAINTENANT**, abroger la Loi de transformation de la fonction publique, La loi Santé 2022, la loi créant le système de retraite par points en cours d'adoption, les lois qui détruisent toute la formation et l'éducation de la maternelle au supérieur en passant par la formation et l'apprentissage...

**Il faut MAINTENANT** revenir sur la destruction de l'assurance chômage.

**Il faut MAINTENANT** engager la réouverture des lits et des postes tout emploi confondu dans les hôpitaux, recruter massivement dans toute la fonction publique et dans les EHPAD, revenir sur les suppressions de postes qui touchent tous les services publics, augmenter les salaires et mettre fin au gel du point d'indice, augmenter significativement le SMIC, revaloriser tous « *ces petits métiers* » devenus subitement essentiels (*les caissières, les aides à domicile, les femmes de ménage, les policiers municipaux, les ATSEM, les ripeurs, les livreurs...*).

Parce que OUI décidément des questions se posent :

- ✚ Le gouvernement fait-il vraiment la guerre au coronavirus ?
- ✚ La remise en cause du code du travail est-elle vraiment l'urgence ?
- ✚ L'urgence n'est-elle pas de mettre en place un suivi médical renforcé avec test systématique pour tous les soignants et salariés exposés quotidiennement au Covid-19 ?
- ✚ L'urgence n'est-elle pas d'organiser un dépistage systématique des personnes présentant des symptômes de la maladie plutôt que de s'évertuer à truquer les chiffres notamment, l'ignoble n'ayant pas de limite pour ces gens-là, en ne comptant pas les décès dans les EHPAD et à domicile ?

**Jamais le slogan du congrès de Lille 2018 n'aura été aussi porteur.**

**Résister, c'est maintenant,**

**Revendiquer, c'est toujours,**

**Reconquérir nos droits,**

**dès demain, à la fin du confinement et en s'y préparant maintenant.**

**Comme nos aînés du Conseil National de la Résistance ont su le faire donnant naissance à notre modèle social qui une fois encore et malgré toutes les attaques qu'il a subies depuis des dizaines d'années par tous les gouvernements confondus est le rempart des travailleurs qui, ici en France, ont accès à la protection sociale et au chômage partiel.**

**Demain, c'est sûr, les travailleurs se retrouveront unis pour la défense de leurs droits collectifs.**

*Reims, le 30 mars 2020*



## La santé n'a pas de prix

Depuis des années, les personnels de la santé alertent par des mobilisations pour obtenir des moyens, depuis plus d'un an ils sont en grève. Seule réponse obtenue, l'envoi de policiers et CRS pour réprimer, éborgner, gazer les manifestants pacifistes. La déflagration provoquée par l'arrivée du coronavirus le révèle à tous : les personnels avaient raison, leurs revendications étaient plus que légitimes. C'est désormais factuel, notre système de santé est exsangue, victime de lois plus destructrices les unes que les autres (Juppé, Bachelot, Touraine...)

C'est incontestable depuis des décennies, les gouvernements ont cassé l'hôpital public, réduit les budgets de la santé et la recherche, fermé des lits et des hôpitaux, diminué les moyens des EHPAD publics.

**Il faudra, à un moment, sortir de ce triste constat.** Si, pour tous les salariés et agents publics de la santé, l'heure n'est pas au règlement de compte, mais à la prise en charge de la santé de la population, le gouvernement devra s'expliquer ensuite sur la façon dont il a géré la crise. Il devra prendre des décisions fortes, les décisions qui s'imposent.

### **Le système de la santé, la société, attendent des mesures fortes et concrètes**

Depuis le début de la crise du COVID19, les personnels hospitaliers sont « au front » malgré le manque d'effectifs et de moyens, avec des moyens de protection restreints, parfois inadaptés voire inexistantes. Les masques, la solution hydro-alcoolique, et maintenant les réactifs pour les tests diagnostiques de l'infection au COVID19, tout est compté alors qu'il ne faut plus regarder à la dépense... mais l'industrie est aussi dans l'incapacité de produire en masse et immédiatement. Et les ordonnances n'ont pas décidé « la réquisition » des industries dans le cadre de ce qui est pourtant nommée « économie de guerre ».

**Le chef de l'État salue et remercie les efforts du personnel de santé** « ces héros en blouse blanche », le personnel du service public, ceux et celles qui travaillent dangereusement. Il annonce un grand plan d'investissement dans notre système de santé, une revalorisation des carrières pour ses personnels, une prime pour les soignants et les fonctionnaires mobilisés, le paiement des heures supplémentaires... **mais il a fallu se battre** pour que ces « héros », s'ils tombent malades, ne se voient pas appliquer le jour de carence **et il faut toujours se battre** pour obtenir la reconnaissance d'une maladie professionnelle du personnel soignant victime de séquelles ou pire d'un décès.

**Or, il y a urgence, maintenant, à débloquer des crédits conséquents pour les hôpitaux, la recherche, la prévention.**

Il y a urgence, maintenant, à fournir à tous les personnels hospitaliers les moyens au quotidien pour prendre soin des patients, et pas seulement en situation de crise. Le salaire des infirmiers ne peut demeurer au 28e rang sur 32 pays de l'OCDE !

Donner 45 milliards d'euros d'aide aux entreprises, pour le dispositif exceptionnel de chômage partiel et le fonds de solidarité en faveur des entreprises, c'est bien, mais il faut aussi des moyens nouveaux pour l'hôpital. Il faut augmenter l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie), qui limite les dépenses de la santé. Il faut abandonner le plan « ma santé 2022 » qui détruit un peu plus l'hôpital public dans la continuité des contre-réformes Juppé/Bachelot/Touraine.

**Au CHU de Reims**, les personnels des urgences et de la réanimation ont souhaité reconduire le préavis de grève, preuve que ces soignants ne décolèrent pas.

**Dans les hôpitaux marnais**, dans les cliniques privées, dans les EHPAD et pour les associations d'aide à domicile, sans oublier les praticiens libéraux, l'heure est à la chasse au matériel de protection pour assurer la sécurité sanitaire des patients, des résidents et des personnels. Des témoignages sont effarants, tels que demander à une Infirmière de garder son masque 10 heures alors que son efficacité ne dure que 4 heures, ou encore de laver son masque, le laisser sécher pour le réutiliser (sic !).

Eh oui cela peut paraître incroyable, mais les différents Ministres de la santé qui se sont succédé depuis la crise de la grippe H1N1 ont, pour des raisons purement économiques, décidé de ne pas renouveler le stock de réserve, nécessaire mais « périssable », en cas de crise comme celle d'aujourd'hui. Malheureusement, le bilan humain risque d'être lourd car la maladie n'attend pas qu'un pays soit prêt pour lutter contre elle. **Aujourd'hui, nous exigeons le matériel nécessaire à la protection de tous les salariés.**

## **Et pendant ce temps-là, le chef de l'état semble découvrir les vertus de l'état providence et de la protection sociale**

**Ainsi, à la télévision le 12 mars, le Président de la République** semble reconnaître que « *la santé gratuite, sans condition de revenus, de parcours ou de profession, notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges, mais des biens précieux, des atouts indispensables* » et qu'« *il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché* ».

**Il a même promis** que « *tous les moyens nécessaires* » seront déployés pour la santé des citoyens « *quoiqu'il en coûte* ».

**Plus largement, il a pris un énorme engagement :**

« *Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie, à d'autres, est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle, construire, plus encore que nous ne le faisons déjà, une France, une Europe souveraine... Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai* ».

Bigre ! Lui qui, depuis juin 2017 s'échine à tout financiariser, notamment le système de retraite, et qui continue de privatiser les services et entreprises publics, vend le patrimoine de l'état tel que récemment la Française des Jeux... *Qui* peut croire qu'il va mener une politique inverse, satisfaire les besoins de la population et non les financiers ?

**Personne ne le croit, ni les travailleurs, véritables chairs à canon, ni leurs organisations.** Les sondages montrent l'évolution de la population. Au début de la crise, une majorité lui faisait confiance. Le 12 mars, près de 66 % approuvaient les bonnes réactions du gouvernement contre l'épidémie. Quelques jours plus tard, encore 59 % pensaient que le Président Macron leur disait la vérité et savait où il allait. Une semaine de confinement plus tard, 69 % jugent que le gouvernement n'est pas clair, 79 % qu'il ne sait pas où il va et 70 % qu'il ment.

**Le même sondage explique les raisons de cette évolution,** 75 % sont persuadés que le gouvernement n'a pas pris les bonnes décisions au bon moment et surtout qu'il n'a pas fait le nécessaire pour bien équiper les hôpitaux et les soignants face à l'épidémie. Tout le monde (97 %) affirme qu'il y a une pénurie de masques, ce dont est responsable le gouvernement actuel pour 65 %.

## **Les moyens, le changement ne viendra pas seul**

**Nous ne rêvons pas à un changement de politique** après que la Grâce soit tombée sur l'Élysée, il est préférable de donner toute sa place, dans cette crise, aux revendications et à la défense des personnels, au rapport de forces pour obtenir tout de suite les moyens nécessaires et ensuite éviter qu'une nouvelle fois les travailleuses et travailleurs payent la crise.

**Nous n'oublions pas** qu'en 2008, ce sont les peuples qui ont payé la crise boursière.

Nous n'oublions pas que c'est à l'occasion d'un conseil des ministres « COVID-19 » que le 49.3 a fait passer manu militari la contre-réforme de la retraite par points aujourd'hui suspendue mais pas retirée.

Nos organisations syndicales saluent le courage et la détermination de tous les professionnels de santé.

**Après la crise sanitaire viendra le moment d'exiger :**

- la refonte complète de notre système de santé en partant des besoins de la population,
- une offre de soin égale quel que soit l'âge ou le lieu de vie des citoyens,
- la mise en œuvre effective d'un emploi par résident dans les EHPAD,
- une reconnaissance salariale de tous les personnels de santé,
- un plan d'investissement dans tous les territoires.



## DÉCLARATION FO au Conseil de la CPAM de la Marne Le 15 Juin 2020

Monsieur Le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,  
Monsieur le Directeur,  
Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire est là, présente, et la priorité reste celle de la mobilisation de toutes les énergies pour contrer le COVID-19.

Cette crise a révélé des carences profondes d'organisation de notre modèle sanitaire. Cette crise a également mis en exergue la gestion « calamiteuse » tant en termes d'approvisionnement qu'en termes de quantité de matériel de protection comme de soin pour les personnels soignants de la 1<sup>ère</sup> ligne. Les autres lignes et notamment l'aide à domicile étant véritablement laissées pour compte, et la Marne en est un exemple qui retentit nationalement.

Nous en appelons à notre mémoire collective quand certains d'entre nous, et particulièrement Force Ouvrière, dénonçaient le mécanisme technocratique des ARS et les mesures de contraction des moyens des établissements et des caisses de Sécurité Sociale par les COG successives.

Pour FO nous relevons que le réseau de la Sécurité Sociale se mobilise pour assurer tant que faire se peut les missions qui sont les siennes.

Nous comprenons les réalités et les contraintes qui se sont présentées.

Celles-ci génèrent des difficultés dans le service rendu à l'assuré en espérant un retour rapide à la normale. N'aggravons pas des situations déjà fragiles par des retards dans le traitement des dossiers.

A ce point nous voulons vous exprimer notre crainte sur la capacité des salariés de la caisse à pouvoir gérer ce nouveau quotidien, le stock et les nouvelles activités de tracing.

Au niveau local comme national ce dispositif de « Brigades de l'Assurance Maladie » a été préparé en contournant les Conseils, nous en avons été informés par voie de presse !!

A cet égard, il faut que la Direction soit particulièrement attentive dans ses consignes au respect du droit des salariés de la caisse de la Marne, mais aussi à les protéger pour ceux qui souhaiteraient s'impliquer dans le dispositif et à compenser l'inévitable charge de travail.

Les questions de la formation, du respect des personnels et de l'accès à des données médicales pour ces personnels non médicaux ne sont pas légères.

Enfin, et nous terminerons ici, le remboursement de la dette sociale est reporté au 31 décembre 2033 pour un montant prévu de 136 milliards d'euros, en raison du transfert des conséquences de la crise sanitaire...

Le gouvernement a tranché et démontre ainsi sa volonté de poursuivre la destruction de la sécurité sociale ;

Ainsi la Sécurité Sociale se voit imposer arbitrairement la prise en charge des conséquences de la crise du COVID 19, mettant ainsi volontairement en péril sa soutenabilité financière et obérant ses capacités d'adaptation.

Ce gouvernement a donc ainsi idéologiquement choisi de faire peser de nouveau et essentiellement sur les travailleurs mais aussi sur les retraités le prolongement de la dette sociale.

Il s'agit aussi dans ces projets de loi de prétendre faire peser également sur les travailleurs le financement du sauvetage des hôpitaux tout en poursuivant une politique mortifère de fermetures de lits, de groupements hospitaliers, de gestion à la tarification...

Et pourtant la dramatique situation, parmi les pires dans le monde et notamment bien pire que celle de notre voisin allemand (à la population bien plus vieillissante que chez nous) pourtant si souvent porté en modèle, dans laquelle s'est retrouvée notre pays résulte sans plus aucune contestation des politiques d'austérité de ces 20 dernières années et poursuivies à marche forcée par ce gouvernement.

Si nous sommes d'accord pour dire que la Sécu est notre patrimoine commun le plus précieux, n'est-il pas venu le temps où nous nous devons de réfléchir sur sa pérennité, en revenant tout simplement à ses principes fondateurs, ceux issus du Conseil National de Résistance ?

Pour FO c'est un devoir d'avenir.

Merci de votre attention.

## L'affaire Anthony SMITH

L'affaire Anthony SMITH, inspecteur du travail suspendu pour avoir voulu protéger des salariées exposées au virus, et ce, en toute conscience, par leur employeur négrier.

Anthony, symbole d'un régime aux abois dont la seule issue est l'autoritarisme, la privation des libertés fondamentales et la suppression de tout contre-poids. Rien que ça !!

Dès le 15 mai, puis chaque semaine, des rassemblements se sont organisés partout dans la Marne et ailleurs dans le pays.

Le 15 juin, la Cgt-FO prenait la parole à Châlons-en-Champagne (prise de parole reproduite ci-après).

Le prochain rassemblement a lieu le 21 JUILLET, date du conseil de discipline qui va rendre un avis quant au devenir d'un inspecteur refusant d'être aux ordres.

Ce rassemblement est national avec un RDV dès 12 h 30 devant le ministère de la santé. Une prise en charge est proposée par l'UD (covoiturage ou SNCF 2ème classe). RAPPROCHEZ-VOUS DE L'UD.

Et si vous ne pouvez pas vous rendre sur Paris, des rassemblements sont prévus en solidarité devant toutes les DIRECCTE de France (voir tracts reproduits ci-après).

Et, n'oubliez pas, vous pouvez toujours signer la motion de soutien.



À nouveau, comme chaque semaine depuis le vendredi 15 mai, nous sommes rassemblés, unis, pour défendre Anthony, tombé sur le champ de bataille de la protection sanitaire des travailleurs mais certainement pas, en aucun cas abattu !!

Ni lui ni nous et cette fois, depuis samedi 13 juin et les milliers de manifestants partout en France, nous avons retrouvé, à force d'acharnement ce droit incontournable de toute démocratie digne de ce nom : le droit de manifester, le droit d'exprimer notre opposition, nos revendications.

Anthony suspendu pour avoir affronté la collusion entre le Directeur de l'ARADOPA, l'État représenté par les DIRECCTE Grand Est et Marne, et le Conseil départemental, conseil qui a pris fait et cause sans même entendre les salariées et leurs représentants.

Des représentants FO qui ont déposé une Alerte pour Danger Grave et Imminent, alerte pleinement reconnue par la DIRECCTE elle-même.

Si cette alerte est reconnue c'est bien parce que les femmes aide à domicile, sous contrats précaires, au SMIC, à temps partiel, manquaient (et le mot est faible), de matériel de protection et étaient envoyées dans les familles, sans aucune considération ni vis-à-vis d'elles ni vis-à-vis des familles.

La peur se doublait ainsi du sentiment d'être des « porteurs de COVID ambulants » tant auprès des personnes chez qui elles intervenaient qu'auprès de leurs familles, leurs parents, leurs enfants.

Si tout le secteur de l'aide à domicile, comme bien d'autres secteurs, a dû affronter du fait de décisions iniques (en février, ici à Châlons, on brûlait des masques !!!) et de politiques d'austérité menées depuis des dizaines d'années, le manque de tout, toutes les directions n'ont pas été aussi inhumaines.

Alors, pourquoi suspendre un inspecteur qui face à ce qu'on peut appeler une mise en danger volontaire des personnels et des citoyens, n'a fait que son métier, a déposé un référé, enterré depuis, pour OBLIGER cette direction à enfin prendre la mesure du danger y compris en termes d'ordre public ?

Alors oui, il est essentiel de rappeler les faits, de nommer les protagonistes, tous les protagonistes, et pas seulement l'inspecteur du travail ou la DIRECCTE.

Ces faits sont importants car cela démontre la cabale orchestrée de toute pièce contre un inspecteur du travail attaché à son métier comme l'ont démontré les centaines de témoignages reçus.

Ces faits sont indispensables à la compréhension de cette situation qui intervient dans un cadre d'état d'urgence dit sanitaire, dans un cadre de pleins pouvoirs et d'absence de contrepouvoir et contrepoids.

Ces faits doivent être rappelés car depuis les lois Travail particulièrement, inlassablement, le pouvoir politique, quel qu'il soit, s'emploie à bâillonner toute contestation, toute idée opposée à la doctrine de la classe dirigeante, par des lois liberticides type loi Anticasseurs, par une mainmise sur tout corps indépendant : inspection du travail bien sûr mais pas seulement, justice, éducation, presse indépendante...

Et évidemment par la volonté implacable d'intégration des organisations syndicales, encore en ce moment même ici en Grand Est où se met en place cette semaine Une Conférence Sociale à visée pérenne et sous la direction et le pilotage des autorités régionales avec un Business Act (excusez du peu) sorte de charte d'Union Nationale revisitant l'association capital/travail de sinistre mémoire particulièrement dans notre département, son comité des sages et ses 1/3 de confiance.

Et dans ce qui nous rassemble aujourd'hui ici à Châlons devant la DIRECCTE, actrice de premier plan de cette conférence sociale et son « Business Act », ces 1/3 de confiance ne manquent pas d'interpeller.

Tenez-vous bien et je vous demande encore quelques instants d'attention. Ça vaut son pesant d'or.

Les 1/3 de confiance sont, ni plus ni moins, que des « équipes » volontaires de salariés et patrons qui vont main dans la main, tant il est évident aujourd'hui que les intérêts sont les mêmes (ben voyons, et la marmotte elle continue à emballer le chocolat...), contrôler que tout se passe bien, parce qu'il ne peut en être autrement, dans les entreprises et bien sûr sans aucune indépendance.

Euh mais ce n'est pas là le rôle, la fonction de l'inspection du travail, corps indépendant du pouvoir ???

Alors, cette semaine encore, et sans doute les semaines à venir si nous ne sommes toujours pas entendus, Force Ouvrière est présente pour exiger :

- l'arrêt de toute procédure disciplinaire contre Anthony SMITH, et sa réintégration sur son secteur s'il le souhaite,
- l'abrogation de la loi d'état d'urgence dit sanitaire,
- le retrait définitif de toutes les contre réformes (retraite, assurance chômage, apprentissage, formation, logement, santé...),
- le dégel du point d'indice, des pensions retraites et des minimas sociaux, un véritable et important coup de pouce au SMIC, facteur d'augmentation générale des salaires.

Cette suspension que nous pensons arbitraire et sans fondement est la manifestation indéniable d'un pouvoir à la dérive.

Merci de votre attention.



## **SOUTIEN A ANTHONY SMITH ON CONTINUE !**

On aurait pu s'attendre à un poisson d'Avril, mais non c'est plutôt un poison d'Avril.

En effet, pour rappel, le 15 Avril dernier, un inspecteur du travail de notre département s'est vu notifier par sa hiérarchie une mise à pied, au motif d'un dépôt au tribunal d'un référé pour faire respecter la sécurité de salariés, ceci en pleine crise pandémique.

S'il n'était plus ou ne serait plus dans les prérogatives et le rôle de l'inspection du travail d'assurer la protection et la sécurité au travail, alors Madame Pénicaud, Ministre du Travail aurait dû relayer cette information à ses perroquets que sont Madame Notter, Directrice de la Direccte Grand-Est et Madame Avril Directrice de la Direccte de la Marne.

**Comme il n'en est rien, la décision prise est nulle et non conforme.**

Depuis le début de cette affaire rocambolesque, ce sont plus de 160 000 signatures qui ont été signées sur la pétition en ligne, ce sont de nombreux rassemblements qui ont été organisés devant les Direcctes à l'échelle nationale et dans la Marne, ce sont aussi de nombreuses personnalités politiques, culturelles, artistiques et d'horizons divers qui ont exprimé leur soutien à Anthony SMITH.

Le Ministère du travail est resté lourdement silencieux pendant des semaines, pour finalement convoquer Anthony SMITH à un conseil de discipline le Mardi 21 juillet 2020 à 14 H.

**Nous continuerons donc à le soutenir ce jour-là et après si nécessaire.**

Sur le fond, une sanction à son encontre remettrait en cause le rôle de protection des travailleurs de la part de l'Inspection du travail, sans compter que l'objectif est de mettre au pas l'ensemble des inspecteurs du travail. **CE N'EST PAS ACCEPTABLE !**

**Des rassemblements seront organisés dans les territoires devant les Direcctes,  
des délégations pourront se rendre devant le Ministère de la Santé le**

**MARDI 21 JUILLET 2020 À PARTIR DE 12H30.**

Les modalités d'organisation vous parviendront très prochainement, en attendant tenez-vous prêts pour exiger la réintégration de Anthony Smith sans aucune sanction.

**On n'a rien lâché, on ne lâchera rien ni le 21 juillet, n'y après.**





### **Communiqué de presse :**

#### **Nos vies dépendent des protections sanitaires et de leurs contrôles. Levée immédiate de la mise à pied de l'inspecteur de travail de Reims Anthony Smith.**

Nos vies reposeront demain sur la qualité du déconfinement, elles reposent aujourd'hui sur le respect des protections sanitaires, y compris dans les entreprises et services qui doivent travailler. Les précautions s'avèrent particulièrement nécessaires pour tous les personnels qui s'occupent des personnes âgées, une population fragile qui représente un décès sur trois.

**Le respect des protections sanitaires exige un contrôle rigoureux des entreprises**, c'est plus important que de poursuivre l'activité économique à tout prix. Pourtant, depuis fin mars, la ministre du travail Muriel Pénicaud dissuade les agent·es de l'inspection du travail d'effectuer des contrôles, en opposition au code du travail et à l'indépendance des inspecteurs contenue dans la convention n°81 de l'Organisation Internationale du Travail. Elle veut dissuader les agents de contrôle de faire leur travail, en sanctionnant l'un des leurs à Reims, Anthony Smith mis à pied à effet immédiat dans l'attente d'une sanction.

Il lui est expressément reproché d'avoir demandé à l'employeur d'une structure d'aide à domicile de mettre des masques de protection et d'autres équipements de protection individuelle à disposition des aides à domicile alors même que des salarié·es de l'association ont été hospitalisé·es et que plusieurs autres sont en arrêt pour suspicion de COVID 19.

**Le respect de nos vies exige des protections sanitaires et leurs contrôles**, surtout pour des aides à domicile qui peuvent, à leur insu, répandre la mort parmi les personnes âgées. Anthony Smith, inspecteur de travail à Reims, ne doit pas être sanctionné pour avoir voulu protéger le personnel d'aide à domicile et la vie de nos aînés.

**Les organisations syndicales du Grand-Est condamnent la décision de la Directrice Régionale de la DIRECCTE**, elles appellent l'ensemble du monde salarié à apporter son soutien aux agent·es de l'inspection du travail dans leurs actions pour réduire les risques sanitaires. Elles exigent l'annulation immédiate de la mise à pied d'Anthony Smith.

Pour les organisations syndicales

#### **Organisations signataires :**

CFTC : Alain Kaufmann  
CFE-CGC : Alain Monpeurt  
CGT : Denis Schnabel  
FO : Alexandre Tott  
FSU : Philippe Noller  
Solidaires : Éric Balaud  
UNSA : Chloé Bourguignon

**JE SOUTIENS**  
**ANTHONY SMITH**  
INSPECTEUR DU TRAVAIL

Son crime: avoir défendu des salariés  
ne disposant pas de protections  
de sécurité pour travailler.

SUSPENDU DE  
SES FONCTIONS



## Motion de soutien

Le syndicat ..... de l'entreprise..... apporte tout son soutien à Anthony SMITH, inspecteur du travail à Reims, section 17T, suspendu de ses fonctions pour avoir voulu protéger la santé des salariés et celle des usagers dont les fragiles personnes âgées, d'une société d'aide à domicile rémoise, l'ARADOPA, soumise à un réel risque lié au Covid19.

Notre syndicat exige l'abandon immédiat de toutes poursuites à son encontre.

A .....

Le .....

1936 **FO** 2020

vous souhaite



DE BONS  
CONGES PAYES

LES CONGÉS PAYÉS, LES CONVENTIONS COLLECTIVES, LES 40 HEURES, LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL FURENT GAGNÉS EN 1936 À LA SUITE D'UNE MOBILISATION UNITAIRE DES TRAVAILLEURS EN LUTTES